

Plages Temporelles Tarifaires

Historique du document : D-GR4-NOS-005

Nature de la modification	Indice	Date de publication
Création du document	C	05/06/2017

1. CONTEXTE

Conformément à la Décision Tarifaire TURPE du 17 novembre 2016, le gestionnaire de réseau de distribution fixe les classes temporelles en vigueur sur son territoire.

2. SEGMENT BT ≤ 36kVA

Les horaires des heures creuses sont fixés par Gérédis en fonction des conditions d'exploitation et des capacités locales des réseaux publics de distribution conformément à la réglementation.

Seul le code A est proposé au client lors d'une mise en service ou d'une modification de contrat.

Codes	Plage Horaire
A (proposé par défaut)	De 23h30 à 07h30
C (existant mais plus proposé)	De 00h00 à 08h00
D (existant mais plus proposé)	De 22h30 à 06h30
E (existant mais plus proposé)	De 12h30 à 14h30 et de 01h00 à 07h00
J (EJP en extinction)	De 07h00 à 01h00 le lendemain
Y (Tempo)	De 22h00 à 06h00

3. SEGMENT BT > 36kVA et HTA

Pour ces deux segments, les plages temporelles sont fixées comme suit :

- La saison haute est constituée des mois de novembre à mars inclus.
- La saison basse est constituée des mois d'avril à octobre inclus.

Les plages temporelles sont réparties de la façon suivante :

Tarifs BT > 36 kVA LU (courte et longue Utilisation)

Classes temporelles	Plage Horaire
Heures pleines (Saison haute et saison basse)	6h00 à 22h00 tous les jours
Heures creuses (Saison haute et saison basse)	22h00 à 6h00 tous les jours

Tarifs HTA à 5 plages temporelles à pointe fixe (courte et longue utilisation)

Classes temporelles		Plage Horaire
Heures de pointe (Décembre, Janvier, Février)		9h00 à 11h00 et 18h00 à 20h00 du lundi au samedi
Heures pleines saison haute	Décembre, Janvier, Février	6h00 à 9h00 et 11h00 à 18h00 et 20h00 à 22h00 du lundi au samedi
	Novembre et Mars	6h00 à 22h00 du lundi au samedi
Heures creuses saison haute (Novembre à Mars)		22h00 à 6h00 du lundi au samedi et le dimanche entièrement.
Heures pleines saison basse (Avril à Octobre)		6h00 à 22h00 du lundi au samedi
Heures creuses saison basse (Avril à Octobre)		22h00 à 6h00 du lundi au samedi et le dimanche entièrement.

Tarifs HTA à 5 plages temporelles à pointe mobile (courte et longue utilisation)

Classes temporelles		Plage Horaire
Heures de pointe		07h00 à 15h00 et 18h00 à 20h00 des jours PP1 du mécanisme de capacité.
Heures pleines saison haute (Novembre à Mars)		6h00 à 22h00 du lundi au samedi
Heures creuses saison haute (Novembre à Mars)		22h00 à 6h00 du lundi au samedi et le dimanche entièrement.
Heures pleines saison basse (Avril à Octobre)		6h00 à 22h00 du lundi au samedi
Heures creuses saison basse (Avril à Octobre)		22h00 à 6h00 du lundi au samedi et le dimanche entièrement.